

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 juillet 2017

PRESENTS : REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, JAULENT Christelle, KHALFA Dalila, RIVANO Philippe, BARATA Déborah, TOLLON Jean-Claude.

ABSENTS EXCUSES : GILLION Gérard, ROSSEL Jacques,

PROCURATIONS : Mme PRIOUL Chantal à M. CROS Pierre ; Mme MOLES Karine à M. MALFANT Francis

Placé sous la présidence de Monsieur le maire, REVERTE Georges, le quorum atteint, Mme KHALFA Dalila assure le secrétariat de la séance de l'assemblée.
La séance débute à 20h45.

1. AJUSTEMENT BUDGETAIRE

a. En section d'investissement les ajustements suivants sont demandés :

en dépense d'investissement :

au compte 2031, frais d'études :	1000€
au compte 2313, constructions :	98 000€

en recette d'investissement :

au compte 1323, subventions département :	18 000€
au compte 1322, subvention région :	29 000€
au compte 1321, subvention Etat/Europe :	16 000€
au compte 1641, emprunts :	36 000€

b. **en dépense d'investissement :** il est demandé de procéder au virement de crédit suivant :

du compte 2313, constructions, 1000€ vers le compte 2031, frais d'études.

Ces crédits concernent la 1ere tranche de la maison des arts.

ADOPTE à L'UNANIMITE

2. DEMANDE D'AUGMENTATION DES TARIFS DES ATELIERS PERI-SCOLAIRES

L'association E.S.E. avec qui nous avons une convention pour la réalisation des prestations périscolaires sollicite une augmentation de la participation des familles de 5€. Ce qui porterait à 25€ par enfant et par trimestre cette participation. Elle est actuellement de 20€.

Augmentation REJETEE à l'UNANIMITE

3. DEMANDE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES RESTOS DU COEUR DE LA SUPPRESSION DU LOYER DU LOCAL MIS A LEUR DISPOSITION PAR LA MAIRIE

Par courrier, le responsable départemental des restaurants du coeur demande la remise gracieuse du loyer des salles occupées par cette association caritative. Le bail datait d'avril 1998 et avait été réévalué en février 2014. Le montant du loyer est de 80,55€.

L'assemblée décide d'héberger gratuitement cette association au même titre que les associations locales et autorise M. le Maire à établir une convention reprenant certains

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 juillet 2017

articles des baux précédents, notamment la prise en charge des travaux d'entretien et d'aménagements intérieurs par l'association.

ADOPTE à l'UNANIMITE

4. DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'OSCAR

L'association des commerçants Oscar demande une subventions exceptionnelle pour acheter 1200 verres sérigraphiés pour la « fête du vin Espérazza ». Le montant de l'achat est de 960€.

L'assemblée accepte d'accorder 100€ symboliquement et vraiment exceptionnellement et décide de revoir en réunion de travail sa politique d'attribution des subventions ordinaires et extraordinaires avec une concertation de toutes les associations subventionnées.

ADOPTE à la MAJORITE : pour 9 ; contre 2, Chantal PRIOUL et Pierre CROS.

5. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB DE TIR

Le Président du Club de Tir Sportif Espérazanais sollicite une subvention exceptionnelle à l'occasion du championnat national de tir qui se déroulera à LORIENT, où un jeune Espérazanais a été sélectionné. Ce déplacement devant se faire aux frais des participants et des associations.

Dans la même démarche que précédemment, l'assemblée accorde 100€ à l'association.

ADOPTE à la MAJORITE. Pour 10 ; abstention : 1, Mme JAULENT Christelle

6. CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI D'ETE

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ouvrir un poste d'emploi d'été pour 6 semaines afin de renforcer le service administratif.

ACCEPTE à l'UNANIMITE

7. INFORMATIONS

1. Sous-Préfecture :

M. le Maire fait part de sa participation à une réunion en sous-préfecture ayant pour objet l'accueil des migrants.

Mme la Sous-préfète a fait part de l'opportunité de développer des projets communaux relatifs aux migrants, encouragés et patronnés par la région Occitanie.

2. Hameau de Caderonne :

M. le Maire rend compte d'une réunion à la Maison du Département qui avait pour objet la problématique de la sécurité routière dans la traversée du hameau. Les travaux concerneront un rétrécissement de la chaussée qui sera portée à 6 mètres ; la création de trottoirs des deux côtés, du début du bâtiment du château au carrefour de Pailhères compris. Les voies de dépassement dans les deux sens seront supprimées car elles ne correspondent plus à la réglementation, notamment par leur longueur insuffisante et leur dangerosité. Le carrefour vers Pailhères sera conservé. Les radars pédagogiques sont en cours d'installation par le service technique. Les travaux de la traversée de Caderonne sont à la charge de la commune.

En ce qui concerne la pression de l'eau potable, le devis est en cours d'établissement par la SAUR. Si l'assemblée accepte les travaux à réaliser lors du prochain conseil municipal, ils seront

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 juillet 2017

achevés avant la fin de l'année et les habitants du hameau disposeront d'une pression d'eau potable confortable.

3. Quartier de La Grave :

Il avait été demandé à un habitant de trouver un consensus parmi les riverains pour la pose des ralentisseurs. Au bout de plus d'un an celui-ci n'ayant pu être obtenu, les services technique vont les poser.

4. Quartier du Cazal, avenue de Chalabre :

La chicane a été démontée en partie pour la mettre en conformité. Elle va être reconstituée avec un « delta 0 », c'est à dire que les obstacles de part et d'autre de la chaussée seront disposés jusqu'à la ligne médiane. Un passage sera laissé sur les côtés pour les cyclistes et les motocyclettes.

5. Dinosauria :

Le 1^{er} juillet s'est déroulé le colloque « Dinoblog », organisé par l'association Dinosauria, gestionnaire du musée des dinosaures. Ce colloque réunit les notoriétés internationales de la paléontologie et des spécialistes des dinosaures. Les exposés et conférences sont d'une qualité remarquable. Néanmoins ce colloque est réservé à cette élite scientifique. M. le Maire a demandé que les conférences soient ouvertes au public, ou du moins que des conférences de vulgarisation soient programmées pour le public en marge des réunions plus spécialisées.

Le même jour se tenait le conseil d'administration de l'association Dinosauria. L'activité du musée se maintient à un niveau satisfaisant, avec une légère augmentation des ventes en boutique. Le nombre de visiteurs est stable avec 32000 personnes. Il apparaît que les mois de juillet et août sont les moins fréquentés.

6. EHPAD Gaudissard :

Le directeur de notre direction commune, Monsieur Bruno MICHEL, a quitté la direction du CH de Limoux et en conséquence la direction de l'Ehpad. Il sera remplacé temporairement par le directeur financier, Vincent LAROCHE-NEEL.

7. Parcours de randonnée :

Dans la semaine, le conseil municipal a reconnu un parcours de promenade proposé par l'ONF. Ce parcours, long de 1,8Km, se situe dans le bois du Savounet. Il comporterait environ 8 haltes aménagées selon leur spécificité et la vue panoramique qu'elles offrent. Projet à étudier pour le futur.

8. 14 juillet :

La population est invitée à participer à la cérémonie du 14 juillet qui verra l'inauguration du buste de Marianne qui sera fixé sur la façade sud du bâtiment des écoles. Un vin d'honneur sera servi à l'issue des cérémonies sur le square du 8 mai 1945.

9. COMMUNAUTE de COMMUNES des PYRENEES AUDOISES

La 1^{ère} réunion publique relative à l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) s'est tenue le vendredi 30 juin, à la CCPA. Elle concernait toutes les communes du canton de Quillan. Cette réunion a eu très peu de succès bien que la communication ait été faite.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 06 juillet 2017

Le mardi 4 juillet, le président SAVY et le Vice-président GALY, ont rencontré le maire de Rennes le Château à la suite de la demande du conseil municipal de Rennes le Château de rejoindre la communauté de communes des Pyrénées Audoises.

10. 1^{er} ADJOINT : M. MALFANT Francis

Label fête : 15 bénévoles de l'association CARIE ont participé à la formation organisée à Espéraza le vendredi 23 juin. Cette formation sera renouvelée afin que toutes les associations qui organisent des manifestations où sont servies des boissons alcoolisées aient du personnel formé à ce Label.

EDEN et le Festival des Arts Energétiques : le 7^{ème} festival, le 3^{ème} organisé à Espéraza, s'est déroulé sur les berges de l'Aude. Le village d'accueil était disposé sur la pelouse et des chapiteaux abritaient les différentes et diverses conférences. Il est à relever l'immense travail de préparation du personnel du service technique. Le Festival a connu un succès similaire à l'an dernier. La Municipalité félicite les organisateurs de cette manifestation qui prend de l'ampleur.

Mutuelle communale : le lundi 26 juin a été signée avec l'association ACTIOM la convention pour le développement sur la commune d'une mutuelle communale.

11. 2^{ème} ADJOINTE :

Exposition des dessins et peintures réalisés par les écoles : organisée par M. et Mme LAGAUCHE Annie et Alain cette exposition annuelle permet de montrer le travail réalisé au cours de l'année scolaire par les écoliers des deux écoles avec les enseignants. Les œuvres des élèves de l'association sont également mis à l'honneur. Madame ORTIZ, Virginie insiste sur le mérite et le dévouement de M. et Mme LAGAUCHE, reconnus et félicités par l'assemblée.

Les rythmes scolaires : (voir note d'information aux parents)

Mme ORTIZ fait part que la parution tardive du décret, aussi proche des vacances scolaires, ne permet pas une réflexion sereine pour procéder à un changement de rythme scolaire, notamment dans la précipitation. Elle salue la sagesse des directrices et des enseignantes qui ont décidé de prendre du recul en préférant prendre le temps de la réflexion en y associant les parents d'écoliers et de choisir à bon escient le meilleur rythme pour les enfants.

12. 3^{ème} ADJOINT : M. CROS Pierre

Le mardi 20 juin, la commune a reçu la visite du jury départemental des villages fleuris. Il a été accueilli par la commission urbanisme. Les membres du jury ont fait part au personnel des espaces verts de leur satisfaction du fleurissement de la ville et leur ont donné quelques conseils. M. CROS souligne le gros investissement et dévouement du personnel du service technique qui s'emploie à embellir notre cité. M. Christophe ORTEGA, responsable des espaces verts, a été sélectionné pour ses compétences faire partie d'un jury.

A la fin du mois d'août, les cailloux nécessaires au recalibrage du lit de l'Aude seront stockés sur la rive droite vers la station de pompage.

Fin de la séance 22h30